



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 25 février 2026

Date de la convocation :
12 février 2026

Membres	18
Présents	16
Pouvoirs	2
Votants	18
Pour	18

L'an deux mil vingt-cinq, le **vingt-cinq février à dix-huit heures trente**, le conseil municipal de la Commune de CHOUZE-SUR-LOIRE dûment convoqué conformément aux dispositions de l'art L 2121-17 du CGCT, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAUT, Maire.

Date de la convocation : 12 février 2026

Membres présents :

Monsieur Gilles THIBAUT Maire,
Madame Marina DANTIC, Madame Annick NOSSEREAU, Monsieur Pierre DAVID, Madame Françoise ROUX, Adjoints,

Monsieur Michel LEFEVRE, Madame Laurence VENNEVIER, Madame Lise DASSONVILLE, Monsieur Philippe JAMET, Monsieur Yvan BOIDÉ, Madame Guylaine THIBAUT, Madame Lydie ROGER, Madame Nathalie BEAUFILS, Madame Angélique DUFRESNE, Monsieur Jean-Marie BARLOUIS, Monsieur Guillaume DELANOUE.

Membre excusé : /

Membre excusé ayant donné pouvoir : Madame Brigitte DELANOUE a donné pouvoir à Monsieur Yvan BOIDÉ, Monsieur Patrick REGNIER a donné pouvoir à Madame Nathalie BEAUFILS.

Membre absent : /

Secrétaire de séance : Angélique DUFRESNE

DCM : 2026-02-008

7.1.2.1. Finances locales - Budget primitif

Vote du budget 2026

Conformément aux articles L.1612-1 ; L.1612-2 et L.1612-4 du Code général des collectivités territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril de l'exercice budgétaire.

Vu la transmission du projet de budget par l'exécutif à l'assemblée délibérante le 12 février 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité, le budget pour l'exercice 2026 conformément au tableau ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 057 081 €	2 057 081 €
Investissement	926 588 €	926 588 €
Total	2 983 669 €	2 983 669 €

Le secrétaire de séance,
Angélique DUFRESNE

Le Maire,
Gilles THIBAUT

Transmis en Préfecture le	03/03/2026
Reçu en Préfecture le	03/03/2026
Accusé de réception en Préfecture	
037-213700743-20260225-2026-02-008b-DE	
Publication électronique le	03/03/2026

